

# Les maisons d'hébergement collectif non-autorisées

## C'est quoi une maison d'hébergement collectif ?

Ce sont des maisons où plusieurs personnes vivent ensemble.

Ce sont des personnes qui ont des difficultés et qui ont besoin de vivre en groupe.

Par exemple :

- des personnes avec un handicap
- des personnes qui ont des problèmes de santé mentale.



Certaines maisons d'hébergement collectif

ne reçoivent pas d'argent de l'AVIQ.

On les appelle : les maisons d'hébergement collectif non-autorisées.

Dans ces maisons,

il y a parfois :

- des problèmes de sécurité
- des problèmes de propreté
- des travailleurs qui ne sont pas bien formés.



Depuis 2018, la loi veut régler ces problèmes.

Avec cette loi, les maisons sont obligées de demander une reconnaissance officielle à l'AVIQ.  
Quand une maison a une reconnaissance officielle elle doit alors respecter certaines règles.



Aujourd’hui, toutes ces maisons ne sont toujours pas reconnues.

C'est pour ça qu'il y a un nouveau projet de loi.

C'est important pour protéger les personnes qui vivent dans ces maisons.

**Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap** doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap,  
il y a :

- des représentants de personnes avec un handicap
- des représentants de services qui aident les personnes avec un handicap en Wallonie.



Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

### L'avis du Conseil

Le Conseil est d'accord avec cette nouvelle loi.



Ce qui est bien dans la nouvelle loi :

- C'est bien d'obliger les maisons à être reconnues par l'AVIQ.
- C'est plus facile de porter plainte quand il y a un problème dans la maison.





- Il y a des punitions si la maison ne respecte pas la loi.
- Le bourgmestre a plus de pouvoir pour fermer une maison ou aider les personnes qui vivent dedans.  
Le bourgmestre, c'est un peu comme le chef de la commune.

Mais le Conseil demande **des choses en plus** :

### 1. Il faut créer plus de structures inclusives.

Une structure inclusive c'est une maison qui accueille des personnes avec des problèmes différents.



### 2. Il faut créer plus de services d'aides adaptés.

Par exemple : pour aller faire les courses, gérer les papiers, cuisiner, faire des activités, ...

### 3. Il faut parler d'accessibilité dans la loi.

Les maisons doivent être accessibles.



Par exemple : une personne avec un chaise roulante doit pouvoir habiter dans la maison.

### 4. Il faut changer les règles

**quand une structure est suspendue.**

Quand une structure ne respecte pas la loi elle peut être **suspendue**.



Cela veut dire qu'elle ne peut plus accueillir de nouvelles personnes.

Mais les personnes qui habitent déjà dans la maison doivent quand même rester.

Il faut une nouvelle équipe pour gérer la maison.  
C'est très important.



**5. Il faut aussi des règles pour les maisons  
qui accueillent moins de 8 personnes.**

